



Le deux mars deux mil vingt à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 21 février 2020 se sont réunis en mairie sous la présidence de Mr Yohan Jobet, Maire.

Présents : Jobet Yohan, Chavaneau Philippe, Montagut Bérengère, Potteau François, Archenault Pascale, Asselin Christian, Asselin Marie-Claude, Toussaint Arnaud, Lebrun Patrick, Rivert, Julie Gouvernayre Magali, Berthelot Nicole, Bazin Dominique, Garré Bernard, Raluca Desvignes

Absent excusé :

Secrétaire : Julie Rivert

Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente.

L'ordre du jour sera le suivant :

Finances :

- Approbation compte de gestion, compte administratif 2019
- Approbation répartition des résultats 2019 sur l'exercice 2020
- Vote des taux
- Vote du budget primitif 2020
- Vote des subventions 2020

Personnel communal : info recrutement + recrutements saisonniers + signature convention CDG 45

Servitude ancien site Caldeo

Questions diverses

- RGPD

2020 012 COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition (obligation de présenter les comptes) des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020 013 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2019

Sous la présidence de Mr Chavaneau Philippe, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	925 430.40	1 069 398.97
INVESTISSEMENT	409 118.91	186 177.11

REPORTS DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT	0	567 047.71
INVESTISSEMENT	84 338.02	0
TOTAL REPORTS	1 418 887.33	1 822 623.79

RESTES A REALISER

FONCTIONNEMENT	0	0
INVESTISSEMENT	270 000.00	88 000.00
TOTAL	270 000.00	88 000.00

RESULTAT CUMULE

FONCTIONNEMENT	925 430.40	1 636 448.68
INVESTISSEMENT	763 456.93	274 177.11
TOTAL CUMULE	1 688 887.33	1 910 623.79

Ces chiffres donnent les résultats suivants :

Fonctionnement opérations réelles et d'ordre avec reprise des résultats de l'exercice 2018

	Avec excédent reporté
Dépenses	925 430.40
Recettes	1 636 448.68
Excédent de clôture	711 016.28

Investissement opérations réelles et d'ordre avec reprise des résultats de l'exercice 2018

	Avec déficit reporté
Dépenses	493 456.93
Recettes	186 177.11
Déficit de clôture	307 279.82

Résultat exercice 2019 : Excédent global 403 736.46 €

Restes à réaliser 2019 :

Dépenses investissement : 270 000.00 €

Recettes investissement : 88 000.00 €

Besoin en financement : 182 000.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019 et constate les restes à réaliser 2019.

2020 015 DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Yohan Jobet, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT BRUT 2019 Dont opérations d'ordre	Restes à réaliser 2019	RESULTAT 2018 Après intégration des résultats 2017
FONCTIONNEMENT	+ 711 016 28 €		221 736.46 €
INVESTISSEMENT	- 307 279.82 €	- 182 000.00 €	489 279.82 €
TOTAL	+ 403 736.46 €	- 182 000.00 €	711 016.28 €

Reste à réaliser : - **182 000.00 €**

Besoin de financement à la section d'investissement : **489 279.82 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'affecter au budget primitif 2020 le résultat de fonctionnement de l'exercice **2019**, de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **489 279.82 €**

2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté

Sur la ligne budgétaire 002 excédent de fonctionnement reporté **221 736.46 €**

2020 014 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune n'est pas en possession de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 : état 1259 com

Considérant que la loi des finances 2018 prévoit la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2021,

Considérant que les communes percevront pour la dernière fois le produit attendu de la taxe d'habitation sur l'année 2020,

Considérant que les conseils municipaux de par cette loi ne doivent pas voter le taux de la taxe d'habitation sur l'année 2020,

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal **estimé** à 395000.00€ + 31000.00 € d'allocations compensatrices au titre des exonérations de la taxe d'habitation et 5 000.00 € au titre des exonérations sur le foncier bâti,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Article 1^{er} décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur l'exercice 2020 soit :

- Foncier bâti = 23.01 %
- Foncier non bâti = 54.08 %

Pour un **produit attendu estimé** de 395 000.00 €, des allocations compensatrices sur la taxe d'un montant de 31000.00 € et des allocations compensatrices sur la taxe foncière d'un montant de 5 000.00 €

Article 2 : charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale, dès qu'il sera en possession de l'état 1259 COM ;

Article 3 : dit que le montant attendu définitif sera réintégré dans le budget 2020 par décision modificative dès qu'il sera connu.

2020 016 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 20.02.2020, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 250 406.46 €	1 250 406.46 €
Section d'investissement	1 025 780.82 €	1 025 780.82 €
TOTAL	2 276 187.28 €	2 276 187.28 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 20.02.2020.

Considérant que les élus ont été reçu par courrier électronique l'ensemble des pièces composant le budget, tableau des emprunts, travaux d'investissement, détail des chapitres investissement, fonctionnement, taxes, participations intercommunales, qu'il leur a été présenté une synthèse expliquant le résultat 2019, la reprise des résultats antérieurs, les projets, les dépenses incompressibles,

Considérant les travaux d'investissement mis en place au cours de l'année 2018,

Considérant les investissements prévus en 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
--	----------	----------

Section de fonctionnement	1 250 406.46 €	1 250 406.46 €
Section d'investissement	1 025 780.82 €	1 025 780.82 €
TOTAL	2 276 187.28 €	2 278 167.28 €

2020 017 SUBVENTIONS 2020 accordées aux associations

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes sur l'année 2020 :

A D A P A AIDE A DOMICILE	BELLEGARDE	200,00 €
ADAPEI 45 – LES PAPILLONS BLANCS	MONTARGIS	50,00 €
ALCOOL ECOUTE JOIE ET SANTE	CHALETTE	50,00 €
A M B L Assoc Mycologique	NOGENT SUR VERNISSON	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU LOIRET	INGRE	150,00 €
BELLEGARDE LADON FOOTBALL CLUB	BELLEGARDE	300,00 €
BELL'EVASION	BELLEGARDE	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	BELLEGARDE	100,00 €
KARATE CLUB DE BEAUNE LA ROLANDE	BEAUNE LA ROLANDE	50,00 €
MJC (Toutes sections confondues)	BELLEGARDE	600,00 €
PEP 45	ORLEANS	50,00 €
ROSE ET VACANCES CREST VOLAND	BELLEGARDE	400,00 €
SEPAB	BELLEGARDE	350.00 €
EREA SIMONE VEIL	AMILLY	100.00 €
SEPAB LES FOULEES DE LA ROSE 2019	BELLEGARDE	150.00 €
STE MUSICALE DE BELLEGARDE HARMONIE	BELLEGARDE	450,00 €
TOPETTES CLUB	BELLEGARDE	100.00 €
		3700.00 €

PERSONNEL COMMUNAL

2020 019 SERVICE TECHNIQUE ESPACES VERTS, RECRUTEMENT CONTRACTUELS, ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET REMPLACEMENT DES AGENTS PERMANENTS PENDANT LEURS CONGES ANNUELS.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 permet le recrutement sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il faut palier aux congés annuels des agents permanents,

Le Maire propose comme les années précédentes le recrutement de personnes qui viendraient en renfort de l'équipe technique.

Le conseil après avoir entendu ces informations :

Décide le recrutement de plusieurs personnes en contrat déterminée sur environ 40 semaines de mai à aout 2020,

Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2020

2020 018 MISSIONS FACULTATIVES – SERVICE CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU LOIRET

le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET a ouvert au 01 janvier 2016 un service de chômage pour les collectivités et établissements affiliés.

Les tarifs de ce service sont fixés par délibération du Conseil d'Administration et sont exposés selon le tableau ci-après. Toute prestation n'entrant pas dans ce champ fera l'objet d'un devis.

	Non adhérentes prestation PAIE	Adhérentes prestation PAIE
Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	100	70
Etude du droit en cas de reprise, réadmission ou mise à jour du dossier après simulation	31	21
Étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite	18	15
Étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	15	0
Suivi mensuel	0	0
Calcul de l'indemnité de licenciement	40	28

Pour les collectivités adhérentes au Service paie, la reprise de leurs dossiers actuels de chômage est facturée 21 euros par dossier. Si le dossier est déjà présent dans notre logiciel de gestion des dossiers chômage, ce dernier ne sera pas facturé.

La facturation sera réalisée mensuellement selon le nombre de dossiers gérés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer au service chômage payant du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET, selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, si besoin est.

Autorise le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures

2020 020 AVIS SUR MISE EN PLACE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE ancien site CALDEO

Lors de la précédente réunion de conseil, Monsieur le Maire avait donné lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet informant la commune qu'il envisageait de mettre en place une servitude d'utilité publique sur trois parcelles ZS 15-16-17. Les parcelles ZS 16 et 17 étaient occupées jusqu'en 2004 par une station-service qui faisait aussi office de stockage de combustible et carburant.

Monsieur Le Maire a rencontré la propriétaire des deux parcelles.

Cette servitude doit être mise en place pour pérenniser la mémoire des pollutions.

Après avoir entendu ces informations,

Le conseil donne un avis favorable à la création de la servitude telle qu'elle est présentée.

Dit que cette servitude sera annexée au PLUI.

QUESTIONS DIVERSES

RGPD : protection des données détenues par la commune (fichiers habitants, courriers, ...)

Les données recueillies dans les logiciels Berger Levrault sont protégés par la société. Créer un groupe de travail (Philippe Chavaneau, Raluca Alexandrescu Magali Gouvernayre, Dominique Bazin)

Commission animations

30 mai 2020 : nouvel évènement autour de la route de la rose et sur le site du jardin à thèmes, Rufina et quelques élèves, Frères Lambert, Chorale Polygame, conteuses et un rosiériste. Financement ADRT pour 80 % de la dépense.

Quiers prend l'air, samedi soir théâtre gratuit, dimanche rando, food truck, concerts

Cabaret : en vente à compter du mardi 03 mars 2020.

La réunion est close à 20 heures 37.